

**Le rôle de l'audit interne dans la bonne gouvernance des
associations : Cas d'une association à but non lucratif**

**The role of internal audit for the good governance of
associations: Case of non-profit association**

Anis Hamrouni

ISET Kairouan – Campus Universitaire Raccada

Kairouan - Tunisie

anis.hamrouni@uvt.tn

Résumé :

Chaque entreprise, société ou organisation, qu'elle soit publique ou privée, doit s'imposer à l'exercice de la comptabilité. C'est la raison pour laquelle beaucoup de ces structures décident donc de sous-traiter la gestion de cette activité et font appel à un cabinet-conseil.

De nos jours, La comptabilité et l'audit ont pour rôle de refléter la santé d'une entreprise, de formuler son fonctionnement et de la guider vers un développement optimal. D'où, ces deux métiers n'existaient que pour une question de légalité mais ils sont devenus de vrais outils nécessaires à la compréhensibilité, au fonctionnement de l'entreprise et donc à la mise en place d'un développement de croissance.

Ainsi, partant de l'objectif visant la régularité, la sincérité et la transparence de leur information financière publiée, la comptabilité des OSBL doit être organisée conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, moyennant certaines adaptations exigées par leur vocation non lucrative et le caractère spécifique de leurs domaines d'activité.

Mots clés : Audit interne ; Contrôle interne ; association ; gouvernance ; processus d'audit

Abstract :

Every company, society or organization, that it is public or deprived, has to impose upon the exercise of the accounting (accounts department). It is the reason why many of these structures thus decide to subcontract the management of this activity and call on (appeal) to a consulting firm.

Nowadays, the accounting (accounts department) and the audit have for role to reflect the health of a company, to formulate its functioning and to guide her(it) towards an optimal development. Where from, these two jobs(businesses) existed only for a question of legality but they became real tools necessary for the comprehensibility, for the functioning of the company and thus for the implementation of a development of growth.

Thus, based on the objective of ensuring the regularity, fairness and transparency of their published financial information, the NPO accounts must be organized in accordance with the provisions of the accounting system of enterprises, subject to certain adaptations required by their non-profit-making nature and specific to their fields of activity.

Keywords : internal audit, Control, association, gouvernance, audit process

Introduction

La connaissance des associations de ces obligations est primordiale non seulement pour une gestion transparente et un bon contrôle interne, mais également pour garantir la pérennité et l'indépendance de ces structures. En effet, une association peu soucieuse de ces obligations et des dirigeants inconscients des risques qui découlent de celles-ci sont plus vulnérables face aux autorités et sont par conséquent moins indépendant.

Les pratiques de bonne gouvernance pour une association garantissent le fonctionnement durable de celle-ci conformément à ses objectifs tout en assurant sa transparence vis-à-vis de ses parties prenantes. De ce fait elle acquiert et renforce la confiance de ses parties prenantes, internes et externes en particulier celle des donateurs et sponsors. Les pratiques de bonne gouvernance concourent à la prévention des difficultés, réduisent l'occurrence de certains risques et limitent leurs effets. Elles contribuent ainsi fortement à la pérennisation de l'association.

Notre recherche est organisée autour de trois parties qui se manifestent comme suit : Sur quelle démarche l'audit des associations repose-elle ? En d'autres termes, quelle est la spécificité d'une mission d'audit au sein d'une association à vocation non lucrative ?

Pour cela, cette étude s'intéressera : Dans une première partie nous allons focaliser sur le processus d'audit dans une association et après dans une deuxième partie de notre travail nous procédons à un guide pratique d'une mission d'audit au sein d'une association.

L'étude de cas va porter sur une association à but non lucratif en Tunisie. L'association « ABC » a pour but

- D'assister moralement et matériellement les familles orphelins, les veuves et les miséreux.
- De Soutenir le secteur de la santé en coordination avec les organismes, les institutions de santé
- D'aider les jeunes pour se marier et se stabiliser.
- Développer la culture de la charité et de bénévolat
- D'Appuyer aux travaux de développement dans les domaines social, économique et culturel et de l'environnement

1. La démarche d'audit

1.1. Généralités sur l'audit

A l'instar de toute organisation, une institution financière est tenue de faire un rapport détaillé de ses ressources et de ses activités. Elle doit mettre en place des processus comptables ainsi que des systèmes de contrôle qui reflètent la nature et les aboutissements de ses opérations.

La direction et le personnel d'une entreprise, par exemple, sont dans l'obligation de fournir des informations financières aux différentes parties concernées, notamment les membres du conseil d'administration et les investisseurs extérieurs (actionnaires, bailleurs de fonds).

Pour que ces parties puissent obtenir une confirmation concrète de ces informations, ils ont alors recours à l'audit externe.

L'audit externe est mis en œuvre par un organisme indépendant chargé de vérifier la validité des informations communiquées aux parties par les institutions. Ainsi, l'audit externe se définit comme étant un examen indépendant et formel de la situation financière d'un organisme ainsi que de la nature et des résultats de ses activités. Cette étude est mise en œuvre par des commissaires aux comptes professionnels. Ils ont pour but de s'assurer de la pertinence des rapports de la direction et de la crédibilité des états financiers. Elle permet également de dresser la responsabilité des institutions dans la gestion des capitaux des bailleurs et d'objectiver les points faibles des suivis internes [13].

Les travaux d'audit externes peuvent varier énormément en fonction des objectifs. En effet, un auditeur externe est en mesure d'effectuer différents types d'audit :

- Les audits des états financiers.
- Les missions d'audit spéciales.
- Les missions d'examen (procédures étant convenues à l'avance).
- Les missions d'examen limité et de compilation.

L'audit externe peut être imposé par la loi ou par certaines réglementations. Le type d'audit externe le plus répandu est l'audit des états financiers.

Les états financiers sont composés du bilan de l'institution, son compte de résultats et les fluctuations de son état économique. Ils sont établis par des procédures comptables

instaurées par les institutions. Ces organismes peuvent financer des audits des états financiers pour plusieurs raisons :

- Les parties directement concernées par les états financiers (les bailleurs de fonds, la direction...) sont en droit de vouloir s'assurer que l'image reflétée par l'institution est bel et bien fidèle à sa situation réelle.
- Une institution peut apporter la preuve de sa transparence. La confirmation de ses états financiers est destinée aux bailleurs de fonds, prêteurs ou investisseurs potentiels et fait un appel à un organisme indépendant.

Dans un audit des états financiers, l'auditeur est chargé d'émettre une opinion sur la situation financière d'une institution en vérifiant si elle est bien conforme aux normes comptables.

L'étendue des travaux d'un auditeur se base sur :

- L'examen des données qui justifient les montants et l'ensemble des éléments constituant les états financiers.
- L'évaluation des normes comptables appliquées par l'institution.
- L'analyse des principales estimations fournies par la direction
- L'étude de présentation globale des états financiers.

Au choix d'émettre trois opinions :

- **Une opinion sans réserve** : stipule que les états financiers de l'institution sont représentés de façon transparente et fidèle. C'est-à-dire qu'ils ne comportent aucune anomalie significative.
- **Une opinion avec réserve** : reflète des problèmes de gestion qui ne permettent pas à l'auditeur d'exprimer une opinion sans réserve.
- **Une opinion défavorable** : est émise lorsque les normes comptables ne sont pas respectées et que les états financiers sont biaisés.

Enfin, il est important de savoir que l'audit externe est soumis à des « normes d'audit ».

Les normes d'audit prévoient que l'auditeur réalise un travail contentieux en vue de confirmer concrètement que les états financiers d'une institution ne présentent aucune

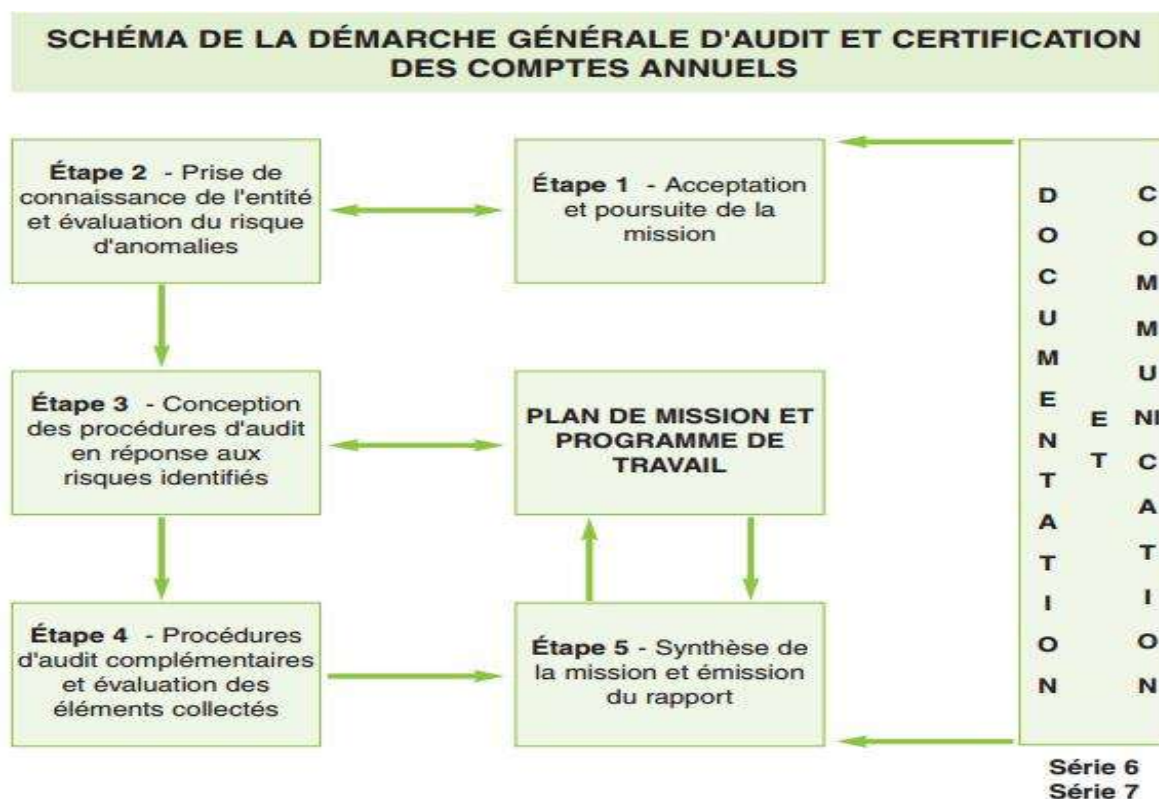
anomalie significative. Une donnée est qualifiée de significative si son omission ou son inexactitude peut influencer la décision des destinataires des états financiers.

- ✓ Les normes d'audit reconnues et mises en place par l'ordre professionnel des experts comptables du pays ;
- ✓ Les normes reconnues dans le pays où sont implantés des ordres professionnels de longue date (France, Etats-Unis...);
- ✓ Les normes internationales d'audit (ISA) ;
- ✓ Si l'auditeur a le choix, il est toujours préférable d'avoir recours aux normes internationales d'audit.

Enfin, il est primordial de différencier entre les audits externes et les contrôles menés par les autorités de supervision bancaire ou par la banque centrale. Le contrôle est une procédure réglementaire menée par un inspecteur. Son étendue est beaucoup plus étendue que celle des audits HILMI, Y. (2013).

1.2. La démarche d'audit :

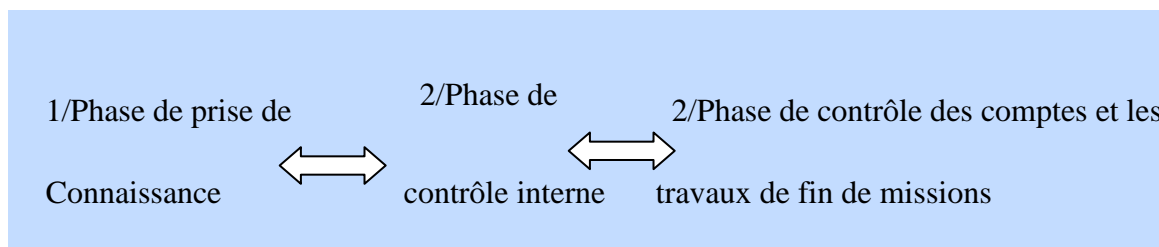
Figure 1: La démarche générale d'audit



Source : « La démarche générale d'audit et les nouvelles normes » (Approche spécifique des PME) (septembre 2008).

Suite à l'évolution de l'environnement des entreprises, aux exigences du public l'approche d'audit a évolué pour devenir l'approche d'audit par les risques. Cette dernière se compose de 3 phases.¹

Figure 1 : Les principales phases dans la démarche de l'auditeur

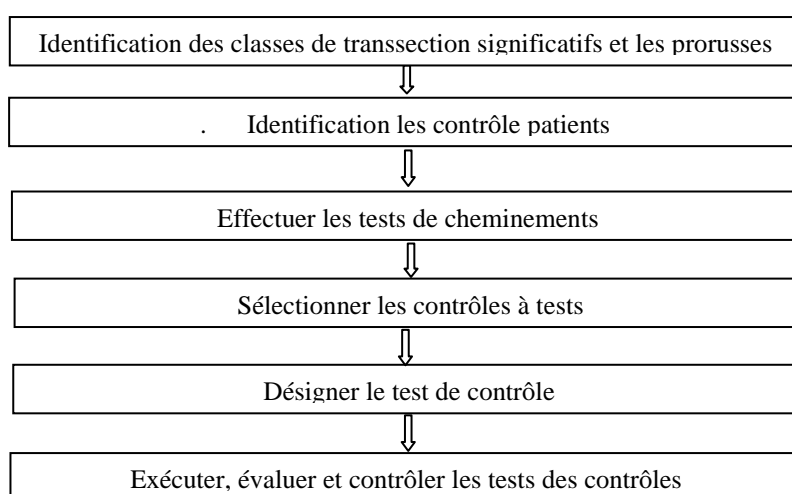


Source : Elaboré par l'auteur

- ⇒ **La phase de prise de connaissance** : avant de commencer sa mission et d'entamer son contrôle, le commissaire aux comptes doit tout d'abord connaître les réalités économiques, financières, juridiques et comptables de la société.
- ⇒ **La phase de contrôle interne** : on procède à l'évaluation du contrôle interne et ce en découpant la société en processus (Class of transaction), puis pour chaque classe de transaction on procède à la description des procédures y relatives à travers un entretien, ensuite on procède aux tests de cheminement afin de s'assurer de la compréhension du système. Au niveau de chaque processus on procède à l'identification des contrôles puis on teste leur application et leur permanence.

Après avoir procédé aux tests de contrôle on peut se prononcer sur les contrôles s'ils sont effectifs ou pas et par conséquent on peut choisir la stratégie à adopter.

Figure 2: La stratégie d'audit



¹ Rejeb Elloumi opinions « cadres juridique, comptable, fiscal et social régissant les associations en Tunisie » (le 21 janvier 2013).

⇒ **La phase contrôle des comptes et travaux fin de mission** : à ce niveau l'auditeur effectue des tests substantifs⁹. L'étendue de cette phase dépend de la stratégie adoptée suite à l'évaluation des contrôles effectués.

La direction est responsable de l'établissement des états financiers et l'auditeur est tenu d'exprimer une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.²

Pour se faire l'auditeur est appelé à collecter des éléments probants suffisants et appropriés pour soutenir son opinion, la collecte des éléments probants est fonction du risque d'audit, qui est le risque que l'auditeur émet une opinion favorable sur des états financiers contenant des anomalies significatives. En effet, le risque d'audit (RA) est fonction du risque inhérent

(RI), risque de non contrôle (RNC) et du risque de non détection (RND).

La formule permettant le calcul du risque d'audit est la suivante :

$$RA = (RI * RNC) * RND$$

Le risque inhérent est fonction de l'environnement de l'entreprise, ce risque échappe au contrôle de l'entité. Le risque de non contrôle est le risque que les inexactitudes significatives ne soient pas détectées et corrigées au temps opportun.

Le risque de non détection est le risque que les procédés mis en œuvre ne permettent pas de déceler les anomalies significatives.

La collecte des éléments probants³ dépend du risque combiné (**RC = RI * RNC**) en effet : La Si RC élevé □ RND Faible □ SS faible

Si RC faible □ RND élevé □ SS .

² ISA 200 : « Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux normes internationales d'audit » paragraphe 4 page 4, paragraphe 11 page 6.

³ ISA 500 : « Eléments probants » paragraphe A10 page 10

2. Les particularités de l'audit des associations

2.1. Particularités de l'audit des associations par rapport à un audit classique des entreprises

Les membres d'une association participent de façon active à sa vie de différentes manières à savoir les apports matériels, intellectuels ou physiques. Ils sont rassemblés autour d'une même action et partagent des valeurs communes, ils « adhèrent ». Ce sont des passions qu'ils partagent et leur donnent envie de s'investir pour une même cause. Cette caractéristique permet de limiter les conflits au sein de l'association.

De plus, les membres fondateurs n'ont pas la possibilité de se partager les bénéfices réalisés quand il y en a. Ainsi, l'audit des associations présente des divergences avec l'audit d'entreprise. Les comptes de subventions sont contrôlés attentivement car les contrats signés sont des ressources pour l'association. Sans ces aides, les projets ne pourraient pas se réaliser avec les mêmes ambitions. Comme c'est le cas pour les sociétés commerciales, le commissaire aux comptes doit respecter les dispositions, légales prévus dans le code des sociétés commerciales, ainsi que les normes de profession dictées par l'ordre des experts comptable de Tunisie, au cas où il en est membre.⁴

En effet, la conception de l'audit est très proche de celle des entreprises :

L'auditeur ne se prononce pas sur la qualité de la gestion mais uniquement sur les documents financiers publiés.

L'association devrait nommer un organe indépendant pour l'audit externe chargé de l'expression d'un avis motivé sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels. L'existence d'un tel professionnel garantirait plus de transparence et représenterait un gage vis-à-vis des tiers

2.2. L'intérêt de l'audit des associations :

L'audit des associations permet de :

- **Garantir plus en plus de contrôles**

Présenter des comptes certifiés est une obligation pour certaines entités. Pour ces dernières comme pour les autres, être accompagnées par un commissaire aux comptes offre la garantie que les procédures réglementaires, en matière de contrôle et de tenue des comptes,

⁴ « La conduite d'une mission d'audit interne IMAC Audit & Conseil » (notes préparées par Abderrazek Souei).

sont respectées. Son intervention améliore le niveau de vigilance et se révèle un excellent accélérateur de progrès en matière comptable.

➤ **Développer une culture du contrôle interne**

La mission du commissaire aux comptes permet tout au long des trois exercices de son mandat, une amélioration qualitative du contrôle interne, créant ainsi, du donateur au bénéficiaire une chaîne de confiance stable, indispensable à la pérennité des activités. Celle-ci passe par la traçabilité des sommes reçues, l'amélioration des bonnes pratiques et la lisibilité des informations publiées.

➤ **Promouvoir un mode de gouvernance transparent**

Les procédures développées par le commissaire aux comptes le conduisent à mener des investigations approfondies sur le mode de gouvernance. L'environnement étant moins structuré et canalisé que le secteur commercial, sa valeur ajoutée tient notamment à son rôle pédagogique fort auprès des dirigeants et des administrateurs, leur rappelant, le cas échéant, leurs responsabilités et leurs obligations.

➤ **Etre en conformité avec la réglementation**

De nombreuses réglementations s'appliquent dans le secteur associatif. Le commissaire aux comptes aide chaque entité, en tenant compte de ses spécificités, dans les mises à jour nombreuses et parfois complexes à réaliser.

➤ **Prévenir des risques et assurer la continuité d'exploitation**

Pour chaque organisation, le commissaire aux comptes oriente sa mission pour l'adapter aux risques liés au secteur d'activité, aux risques juridiques et fiscaux et ceux liés à l'organisation générale et à l'évaluation de la situation économique et financière. Il peut émettre un avis et des recommandations, doit révéler les faits délictueux et déclencher la procédure d'alerte s'il estime que les faits sont de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Prise très en amont, cette intervention à un rôle préventif car elle est enclenchée très en amont.⁵

2.3. La relation de l'association avec le commissaire aux comptes

La confiance devait être de mise dans les relations entretenues entre le commissaire aux comptes et les services comptables et financiers audités. Des conflits d'agences pouvaient aussi exister entre l'entité et l'une ou plusieurs de ses parties prenantes, ayant des effets

⁵ Rejeb Elloumi opinions « cadres juridique, comptable, fiscal et social régissant les associations en Tunisie » (le 21 janvier 2013).

néfastes sur la performance et le partage des informations. La relation entretenue entre les présidents d'associations ou les comptables et trésoriers et les auditeurs est particulière. Le commissaire aux comptes offre dans ce cas d'autant plus la garantie que les procédures règlementaires en ce qui concerne la tenue des comptes et les contrôles sont suivies. En effet, les comptes sont tenus par des personnes qui ont en général un niveau de connaissance et d'expérience inférieur à ceux des salariés d'un service comptable et financier d'une société. Les auditeurs apportent donc des corrections sur le mode de tenue quotidien des comptes et enseignent des méthodes parfois inconnues des interlocuteurs, qui leur permettront de s'améliorer dans la gestion comptable. L'intervention de l'équipe d'audit s'avère être un véritable accélérateur de progrès en matière comptable.

Dans ce contexte de transmission de méthodes de la part des auditeurs à leurs clients, les relations sont encore plus cordiales que dans le cas d'une société cliente. La valeur ajoutée apportée par l'audit et son utilité sont ainsi directement ressenties par les interlocuteurs, ce qui œuvre en faveur d'une collaboration efficace. Egalement, la petite taille des structures associatives rapproche l'auditeur de son client, il dialoguera avec une plus grande partie de l'effectif qu'avec les sociétés présentes dans son portefeuille client. De même, il arrive souvent qu'une petite association n'ait pas les moyens de payer les services d'un expert-comptable. Le commissaire aux comptes est donc parfois chargé d'établir les comptes afin de pouvoir obtenir des documents comptables suffisamment aboutis pour effectuer des contrôles. Les

Associations ont par conséquent d'autres nécessités lors de la mission de commissariat aux comptes.

2.4. Présentation de la mission du commissaire aux comptes au sein d'une association

Le réviseur doit outre l'appréciation du contrôle interne qu'il a pu faire grâce à l'analyse des procédures et d'un examen des modalités de présentation et d'évaluation des comptes annuels.

Vérifications des documents comptables justificatifs : examiner des documents soit internes, soit externes ;

Sondages : la mise en œuvre de procédures d'audit sur moins de 100 % des éléments d'une population pertinente pour l'audit, d'une manière telle que toutes les unités

d'échantillonnage aient une chance d'être sélectionnées et dans le but de fournir à l'auditeur une base raisonnable pour tirer des conclusions sur l'ensemble de la population ;

Recoupements externes : dans une opération de révision habituelle, l'auditeur peut procéder à des recoupements externes pour établir la validité de certaines données. Ces recoupements consistent essentiellement dans la confirmation des soldes ou des totaux des opérations intervenus avec des tiers. Ces moyens de vérification fournissent à l'auditeur des preuves indispensables pour ses conclusions.

Demandes de confirmation : sont un genre particulier de demandes d'information, sont le processus d'obtention d'une déclaration directe de la part d'un tiers confirmant une information ou une condition existante.

Tout comme pour le secteur lucratif, le commissaire aux comptes est tenu de planifier sa mission. Il doit également procéder au préalable à une prise de connaissance générale de l'environnement qui entoure l'association. Ensuite, il procède à une évaluation du système de contrôle interne afin de dégager les points forts et les points faibles pour entamer enfin la phase de l'examen des comptes annuels menant à l'expression de l'opinion.

De manière générale le commissaire aux comptes est appelé à s'assurer que la continuité de l'exploitation de l'association n'est pas menacée.

3. Evaluation du contrôle interne

3.1. Lien entre contrôle interne et gestion de risque

Les systèmes de contrôle interne portent principalement sur la détection et la résolution des problèmes. Une approche de gestion des risques par l'établissement de contrôle interne insiste sur l'identification et la prévention des problèmes avant qu'un sinistre ne survienne. Un système de contrôle interne efficace lie l'identification des risques au niveau approprié de la gouvernance.

Sur la base des travaux d'évaluation du risque inhérent ainsi que des travaux d'évaluation du risque de contrôle au sein de l'association, nous avons synthétisé nos conclusions à l'égard des risques liés aux états de synthèse. Nous intégrons ces conclusions dans l'évaluation combinée du risque inhérent et du risque de contrôle et dans la conception des procédures d'audit. Nous réalisons alors une évaluation du risque combiné pour chaque compte ou groupe de comptes significatifs.

Les évaluations combinées du risque sont cruciales pour déterminer la nature et l'étendue des procédures d'audit, conçues pour réduire à un niveau acceptable le risque de non-détection dont dépend la nature de l'opinion exprimée sur les états de synthèse.⁶

3.2. Risques identifiés

Les cycles	les observations	Les risques
Organisation générale	<p>L'absence d'un service de contrôle permanent.</p> <p>L'absence d'un registre des spécimens de signatures.</p> <p>Le manque d'un Organigramme.</p> <p>Un cumul des tâches</p>	<p>Met en péril le fonctionnement de l'association.</p> <p>Cette situation ne permet pas le contrôle à posteriori des autorisations et de délimiter les responsabilités en cas de conflit.</p> <p>Un risque de mauvaise application des procédures.</p> <p>Risque d'inexactitude, de non exhaustivité des opérations.</p>
Systeme d'information	<p>Le manque d'un manuel d'organisation comptable.</p> <p>L'inexistence de l'informatisation de l'information.</p>	<p>Cette situation est contraire aux dispositions et lois en Tunisie.</p> <p>Cette situation ne permet pas le contrôle et le recours facile à l'information.</p>
	<p>Comptabilité d'engagement : l'association ne comptabilise que les recettes encaissées ceux qui ne l'ont pas été mis dans un état a</p>	<p>Cette situation risque de ne pas permettre le contrôle, le suivit et le cut off.</p>

⁶ Norme Comptable Française NCF 13 « Les bonnes pratiques en matière de contrôle interne dans les PME »

	<p>part.</p> <p>L'association ne reçoit pas les relevés des comptes</p>	<p>Risque de non contrôle documentaire et d'existence</p>
Recette	<p>Les bons d'envoi des calendriers aux établissements scolaires ne sont pas près numérotés.</p> <p>L'association trouve des difficultés au niveau du collecte des cotisations des membres.</p>	<p>Cette situation ne permet pas la vérification de l'exhaustivité des opérations.</p> <p>Cette situation risque d'engendrer soit des retards de paiement ou le non-paiement des cotisations.</p>
Immobilisation	<p>Les immobilisations détenues par l'association n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique annuel.</p>	<p>Cette situation, outre qu'elle n'est pas conforme aux dispositions et règlements en vigueur, elle ne permet pas le contrôle.</p>
Paie personnel	<p>Un manque de compétence chez les salariés au niveau de certaines tâches nécessaire pour le fonctionnement de l'association, comme par exemple la tâche de comptabilité.</p>	<p>Cette situation ne permet pas à l'association de tenir une comptabilité régulière</p>
Dépenses	<p>Un gaspillage au niveau de l'impression des documents officiels et des calendriers</p>	<p>Cette situation conduit à une perte significative en comparaison avec les ressources limitées de l'association.</p>
Trésorerie	<p>L'association ne procède pas au rapprochement bancaire mensuel. ceci est dû au fait qu'elle ne reçoit pas les relevés de compte</p>	<p>Cette situation ne permet pas le contrôle et le rapprochement.</p>

Juridique	Absence de certaines mentions obligatoires légales sur les PV des AG (le numéro du PV, heure de début et de fin, ordre du jour, et ses numéros d'affiliation et les signatures des membres participants).	Un risque de non validité des décisions prises au niveau des assemblés.
Adhérents	le rôle des adhérents participants ne se limite qu'au paiement des cotisations.	Cette situation ne permet pas à l'association une meilleure utilisation de ses ressources humaines (adhérents).

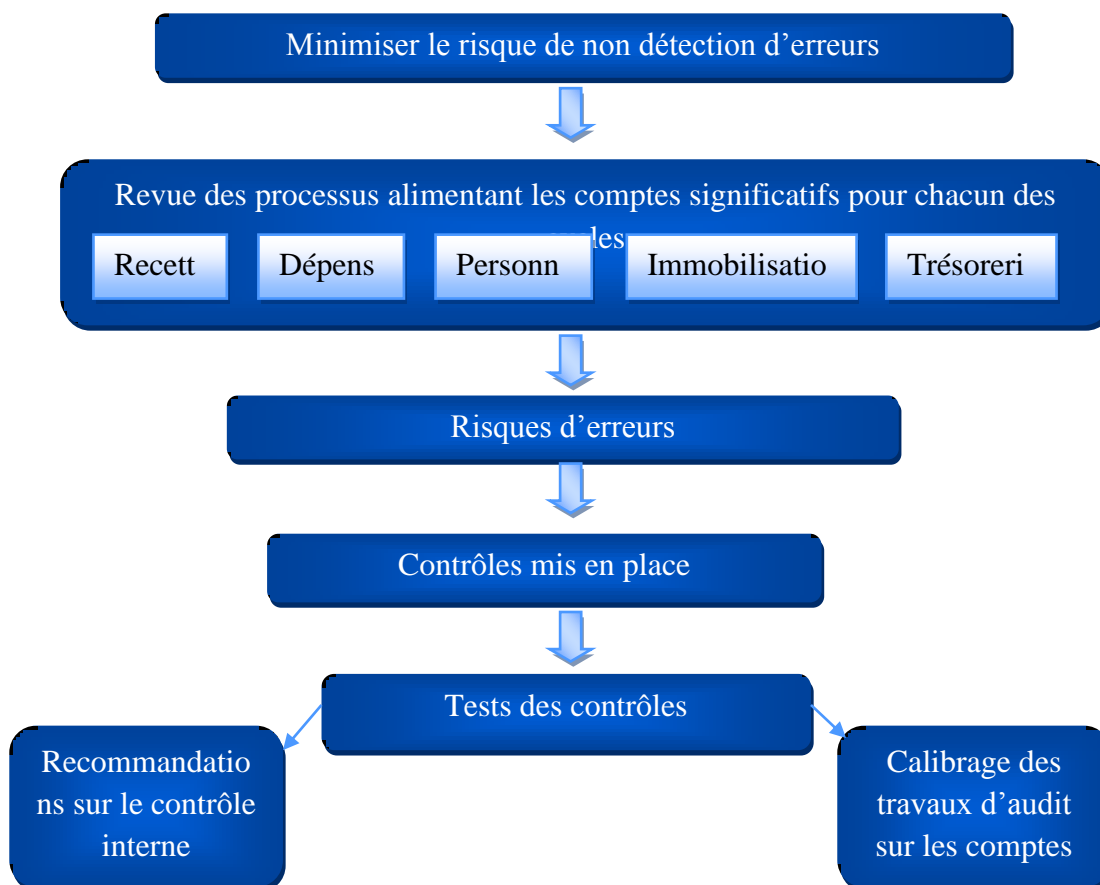
3.3.Recommandations

Cycles	Recommandation
Organisation générale	La nomination d'une personne habilitée pour le suivi des travaux au sein de l'association
Système d'information	Il est recommandé d'établir un manuel d'organisation comptable décrivant notamment les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'organisation comptable de l'association ; ✓ Les méthodes de saisie et de traitement des informations ; ✓ Les politiques comptables et les supports utilisés ; La procédure d'élaboration des états financiers
Recette	Nous recommandons d'instaurer un système qui permet le prélèvement automatique pour les cotisations.
Gestion des stocks	La mise en place d'un système de gestion des stocks
Immobilisation	Afin d'assurer un suivi adéquat des immobilisations de l'association et de se conformer à la réglementation en vigueur, il est recommandé de procéder à un inventaire physique annuel des immobilisations

Paie personnel	Il est nécessaire soit d'effectuer une formation pour l'un des salariés pour qu'il puisse occuper le poste de comptable, soit de recruter un comptable.
Trésorerie	Afin de garantir la validité des contrôles, il est nécessaire de demander les relevés des comptes.
Juridique	Il est recommandé de préciser certaines mentions obligatoires légales sur les PV des AG.
Adhérent	Il est recommandé de collecter les actes au niveau des dossiers des adhérents

3.4. La certification des comptes

Figure 4 : schéma récapitulatif de la phase préliminaire [24]



Source : « Guide d'autodiagnostic à l'usage des responsables d'association 3ème édition 1999 »

La démarche de certification des comptes n'est pas un audit exhaustif de la comptabilité. Au cœur de notre mission, nous avons procédé à des contrôles par sondages sur la base d'un seuil de signification qu'il a déterminé. Aussi, à des tests de validation et des revues analytiques afin de rapprocher les recettes et les dépenses déclarées aux divers documents comptables justificatifs.⁷

4. Validation des comptes

4.1. L'intervention sur les comptes annuels

Objectifs	Exemple
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et validation de la sincérité et la régularité des états financiers annuels • Revue des éléments probants de certaines données des comptes annuels considérés comme significatifs ou non (bilan et compte de résultat) en fonction du niveau de risque établi lors de la phase précédente. • Revue du processus de clôture. • Emission du notre rapport du commissariat aux comptes sur les comptes annuels 	<p>Préparation de l'audit des états financiers</p> <p>Audit des états financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentration de l'effort d'audit et des tests de détail (appelés aussi « tests substantifs ») sur les zones les plus risquées. L'étendue de ces contrôles est déterminée en fonction de la qualité du contrôle interne. • Utilisation des tests informatiques ciblés sur les données (par ex. vérification d'un flux de recette, d'une règle de codage) permettant une revue rapide et efficace de certaines transactions jugées critiques. • Réalisation de procédures analytiques détaillées. • Exploitation des confirmations reçues des tiers. <p>Validation des informations financières :</p>

⁷ « Conférence DGFIP Certification des comptes des EPS : statut et démarche du commissaire aux comptes » (4 septembre 2014, France).

	<ul style="list-style-type: none">• Revue des états financiers définitifs et comparaison avec les états audités,• Revue de la qualité des informations présentées dans l'annexe des comptes annuels.• Revue du rapport de gestion. <p>Préparation du rapport :</p> <ul style="list-style-type: none">• Etablissement du rapport sur les comptes annuels.
--	---

Conclusion

L'audit permet aux associations de clarifier leur situation financière et leurs moyens utilisés. Leur caractère spécifique nécessite de la part de l'auditeur une attention particulière ainsi que la mise en œuvre d'une méthodologie d'audit spécifique : l'approche par les risques.

L'approche d'audit par les risques englobe la prise en considération de l'environnement de l'organisme, de la façon avec laquelle celle-ci traduit en comptabilité les événements et transactions et de la capacité du contrôle interne à prévenir et à détecter les éventuelles erreurs.

Il est donc fondamental de se procurer une compréhension du secteur d'activité, avec toutes ses particularités, et de maîtriser les domaines de risque afin de pouvoir réussir une mission d'audit dans ces associations.

Références bibliographiques

Le guide des associations Tunasso (avril 2011) Version 1.0

Barbara Gerome, Guide association & difficulté Quelles solutions économiques et financières pour les associations en difficulté ? (janvier 2012)

Xavier DELSOL, (2003), « guide d'audit des associations », Juris associatus, 3ème édition.

Nabil HAJJI (2013) l'expert-comptable et l'audit des associations de micro finance.

Mohamed Samir LABIDI (1995) L'audit d'association pétrolière, Institut Supérieur de Commerce et d'administration des entreprises, Tunis.

Rejeb Elloumi opinions « cadres juridique, comptable, fiscal et social régissant les associations en Tunisie » (le 21 janvier 2013).

Slim Briki « Projet de loi sur les associations en cours d'élaboration (avril 2014) »

« La démarche générale d'audit et les nouvelles normes (Approche spécifique des PME septembre 2008) »

Conférence DGFIP Certification des comptes des EPS : statut et démarche du commissaire aux comptes » (4 septembre 2014, France).

Guide-d'autodiagnostic-a-l-usage-des-responsables-d'association« Guide d'autodiagnostic à l'usage des responsables d'association 3^{ème} édition 1999 »

HILMI, Y. (2013). L'audit interne au Maroc : Degré d'intégration et spécificités de l'entreprise. *Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing*, 0(8). doi:<https://doi.org/10.48376/IMIST.PRSM/remarem-v0i8.3502>

« La conduite d'une mission d'audit interne IMAC Audit & Conseil » (notes préparées par Abderrazek Souei).

Décret-loi n° 2011-88 du 24 Septembre 2011 relatif aux associations.

Loi n° 59-154 du 7 novembre 1959 (6 djoumada I 1379), relative aux associations.

Loi de finance 2015.

Loi de finance 2012.

Loi de finance complémentaire 2012.

Code de TVA

Le cadre conceptuel de la comptabilité (La Norme Comptable Tunisienne NCT 6 et NCT 5).

Norme (Version v.02 du 17 septembre 2014) dans le cadre de préparation des Normes Comptables pour les Associations, les Partis Politiques et les autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL) MINISTRE DES FINANCES.

ISA 200 : « Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et réalisation d'un audit conforme aux normes internationales d'audit »

ISA 520 : « Procédures analytiques »

ISA 500 : « Eléments probants »

ISA 320 : « Caractère significatif dans la planification et la réalisation d'un audit »

Norme Comptable Française NCF 13 « Les bonnes pratiques en matière de contrôle interne dans les PME »